

CONDITIONS ET RÈGLEMENTS TERRAIN DE CAMPING GP3R

INFORMATION GÉNÉRALE

Arrivée :

Jeudi 12 août de 13 h à 22 h, vendredi 13 août de 7 h à 22 h, samedi 14 août de 7 h à 17 h.

Départ : Vous devez libérer votre emplacement de camping au plus tard dimanche le 15 août à 20 h. Veuillez noter qu'il n'y a aucune surveillance après 20 h dimanche.

Remboursement : Aucun remboursement ne sera effectué pour les départs hâtifs.

Annulation : L'annulation de votre réservation sera possible si elle est effectuée dans les sept jours précédant l'événement.

1. **Tout locataire ou visiteur est tenu de se conformer aux présents règlements. Toute personne qui enfreint l'un ou l'autre de ces règlements est passible de sanctions et d'expulsion sans remboursement après avertissement.**

ENVIRONNEMENT

2. En tout temps, le campeur doit respecter les équipements du Camping GP3R. Il doit laisser le lieu qu'il occupe et les équipements qu'il utilise propres et en bonne condition. Tous bris causés aux équipements ou au terrain du camping pourront être facturés au client. De plus, le locataire s'engage à mettre ses ordures dans des sacs en plastique et à les déposer dans la benne installée à cette fin sur le site.
3. **Les feux de camp sont strictement interdits sur le site.**
4. Il est strictement interdit de couper, même légèrement, ou d'endommager de quelque façon que ce soit les arbres du terrain de camping.
5. Le Camping GP3R ne peut être tenu responsable des dommages matériels ou corporels causés au locataire ou à ses invités par les animaux domestiques admis sur le site, un manque partiel ou total d'électricité ou d'eau, une chute d'arbres, le feu ou le vandalisme – ni tenu responsable de vol ou perte de matériel.

COVID-19

1. Il est important de rester à 2m des personnes qui ne font pas partie de votre bulle familiale.
2. Toutes les personnes qui accèdent au site doivent remplir le registre et signer la déclaration de covid à leur arrivée.
3. Si vous êtes en isolement ou présentez des symptômes de covid1-9, veuillez ne pas vous présenter sur le site.
4. Si vous développez des symptômes liés à la covid-19 pendant votre séjour, il est obligatoire que vous quittiez le site immédiatement.
5. La signalisation doit être respectée pour la circulation à l'intérieur de l'école des Pionniers.

6. Les utilisateurs des commodités à l'intérieur doivent se désinfecter les mains avant d'entrer.
7. Les utilisateurs de douche doivent nettoyer leur douche avant et après l'utilisation avec les fournitures mises à votre disposition.
8. Le port du masque est requis à l'intérieur de l'école.

CIRCULATION

La circulation en véhicule moteur est interdite sur les chemins du terrain de camping, sauf pour se rendre à son emplacement. La limite de vitesse est de 5 kilomètre-heure en tout temps. Les motos, motocross, mini bikes et les véhicules tout-terrain sont interdits.

STATIONNEMENT

Un véhicule par emplacement accompagnant l'équipement de camping (motorisé, roulotte, tente-roulotte ou tente) sera autorisé. Les visiteurs et les véhicules excédentaires sont permis au coût de 25 \$ pour la fin de semaine dans une aire de stationnement désignée.

COUVRE-FEU :

Les locataires doivent s'abstenir de faire du bruit entre 23 h et 7 h. L'usage de génératrice, d'appareil bruyant ou de système d'éclairage est interdit durant la période de couvre-feu.

ANIMAUX :

Les animaux sont acceptés sur le site. Ils doivent être tenus en laisse, mis dans une cage ou un véhicule convenant à sa garde. Les excréments devront également être ramassés par le responsable de l'animal et déposés dans les poubelles. une surcharge pourrait être chargée aux personnes ne respectant pas cette consigne.

COMMODITÉS :

L'eau et l'électricité ne sont pas fournies. Seul un robinet extérieur vous permet de vous approvisionner en eau au besoin.

Le locataire a accès aux douches et aux toilettes situées dans l'école Des Pionniers de 6 h à minuit. Aucune autre circulation à l'intérieur de l'école ne sera permise. Des toilettes chimiques sont accessibles sur le site en tout temps.

Il est strictement interdit de fumer dans l'école Des Pionniers. La consommation d'alcool n'y sera pas tolérée non plus.

ACCÈS AU SITE

Veuillez porter une attention particulière aux nouvelles entrées du GP3R. À cet effet, l'entrée par la passerelle Miller Light ne sera plus accessible pour les visiteurs cette année. L'entrée pour le site Cogeco doit se faire au coin Des Forges / Papineau. L'entrée pour le site Bell doit se faire par la passerelle GP3R située sur la piste de course de chevaux de l'hippodrome 3R.